

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2023 - 21

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	13
Présents :	12	Contre :	0
Représenté :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	13		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET (à partir de 19 H 25), Adjoints, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Céline GACHET, Jérémie MARIN, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Muriel MORAND.

EXCUSES: Madame Catherine MONGET (pouvoir à Monsieur Gaspard CHATELLARD), Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET (jusqu'à 19 H 25).

ABSENTE: Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS 2023 :

Le Conseil Municipal, avec 1 abstention de Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET et de Madame Catherine CABROL pour ce qui concerne le club des sports, 2 abstentions de Madame Marie-Laure GAIDDON pour ce qui concerne l'ADMR et le groupe folklorique, 2 abstentions de Madame Céline GACHET pour ce qui concerne l'amicale des pompiers et l'Orchestre d'Harmonie :

1°) **VOTE** les subventions 2023 ainsi qu'il suit :

BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2023
Enseignement du premier degré – ECOLES DE MEGEVE	
PUBLIC – Ecole Henry Jacques le Même	
Ecole maternelle publique – arbre de Noel	5.00 €
Ecole Primaire publique – arbre de Noël	100.00 €

Ecole primaire publique – association sportive	160.00 €
Ecole primaire publique – projets pédagogiques	800.00 €
	Sous réserve de recevoir une demande de subvention
PRIVE – Saint-Jean Baptiste	
Maternelle et primaire -arbre de Noël	95.00 €
Primaire – association sportive	88.00 €
Maternelle et primaire – projets pédagogiques	1 232.00 €
ENSEIGNEMENT SECOND DEGRE – COLLEGES MEGEVE	
COLLEGE PUBLIC – Emile ALLAIS	
Foyer socio éducatif	208.00 €
Association sportive	234.00 €
Projets pédagogiques	1 022.00 €
COLLEGE PRIVE – Saint Jean-Baptiste	
Foyer socio éducatif	112.00 €
Association sportive	126.00 €
Projets pédagogiques	720.00 €
ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE – ECOLES COMBLOUX	
ECOLE PRIVEE – Sainte-Marie	
Primaire – projets pédagogiques	132.00 €
ECOLES PUBLIQUES – Beauregard	
Projets pédagogiques	264.00 €
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ECOLES EXTERIEURES	
Lycée privé Combloux	
	40.00 €
Maison Familiale rurale le Belvédère	
	40.00 €
SOUS TOTAL ECOLES	5 378.00 €
AGRICULTURE	
Syndicat intercommunal de la race Abondance	
	690.00 €
Syndicat agricole Megève – Demi-Quartier – section Demi-Quartier	
	500.00 €
Syndicat hippique et mulassier	
	700.00 €
SOUS-TOTAL AGRICULTURE	1 890.00 €
ASSOCIATIONS	
Les ambassadeurs de Megève	
	550.00 €
Club des sports de Megève	
	club : 82 000.00 €
	Evènementiel : 21 000.00 €
Hockey Club Pays du Mont-Blanc	
	5 000.00 €
Amicale des Pompiers	
	2 400.00 €
Groupe folklorique « Mailles et Béguines »	
	1 040.00 €
Orchestre d'Harmonie de Megève	
	14 000.00 €

ADMR	10 000.00 €
Société de Pêche	350.00 €
Vie Libre	200.00 €
Association des Donneurs de Sang	300.00 €
Association les Loups Joyeux	320.00 €
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS	137 160.00 €
RESERVE POUR SUBVENTIONS IMPREVUES AFFECTABLES AUX ASSOCIATIONS SUR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
OGEC – Cantine scolaire collège privé	4 800.00 €
COMMUNE DE COMBLOUX :	
Cantine scolaire maternelle et primaire publiques et privées	3 000.00 €
Crèche multi accueil	6 000.00 €
Périscolaire - TAP	3 000.00 €
MEGEVE – POLE ENFANCE	
Cantine maternelle et primaire, publiques et privées	20 000.00 €
Accueil loisirs	20 000.00 €
Accueil adolescents	8 000.00 €
Chantier jeunes	6 000.00 €
Multi accueil	30 000.00 €
Micro crèche les Fripouilles	20 000.00 €
Micro crèche les Frimousses	10 000.00 €
Périscolaire – TAP	30 000.00 €
Lieu accueil enfants parents	200.00 €
Colonie	2 000.00 €
Participations activités périscolaires des enfants de Demi-Quartier	2 500.00 €
SOUS-TOTAL	165 500.00 €
TOTAL GENERAL	309 928.00 €

2°) **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 sur les comptes 657348 et 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 15 mars 2023

Le Maire,

Stéphane ALLARD.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 20 MARS 2023

Publié électroniquement le 20 MARS 2023

La secrétaire de séance,

Marie-Laure GAIDDON.


